

SECURITE FERROVIAIRE – DECRET SECUFER

Conforme au décret n° 2017_694 du 2 mai 2017 relatif à la protection des travailleurs intervenants sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation.



- **Niveau** : Intermédiaire
- **Objectifs opérationnels** :
 - Se conformer au décret 2017-694 du 02/05/2017, relatif à la protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire exploités
- **Objectifs pédagogiques** :
 - Identifier les risques liés à la circulation ferroviaire
 - Identifier les risques électriques présents dans l’environnement ferroviaire
 - Identifier la prévention mise en œuvre face aux risques liés à la circulation ferroviaire
 - Identifier les mesures de prévention mises en place face aux risques électriques dans l’environnement ferroviaire
- **Animateur** : Expert prévention ferroviaire
- **Public** : Personnel intervenant à proximité des emprises ferroviaires ou à l’intérieur des emprises ferroviaires.
- **Prérequis** : Français niveau B1 (CECR)

CONTENU DE LA FORMATION :

- Les principes du décret SECUFER
- Appréhender les risques et mesures liés à la circulation ferroviaire
- Appréhender les risques électriques présents dans l’environnement ferroviaire et les mesures de prévention

- **Méthodes mobilisées** :
 - Apport théorique
 - Exercices en salle
 - Réalité virtuelle
 - Méthodes expositive, interrogative, active et démonstrative
- **Modalités d’évaluation** : Questionnaire d’évaluation des connaissances
- **Remise d’une attestation de réussite à la formation SECUFER suite à l’évaluation de compétences**
- **Nota**: L’autorisation d’accès en emprise ferroviaire doit être délivrée par l’employeur